SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 30

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial: M. Yves DURAND.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4º législ.): **341** et annexes, **359** (tomes I à III et annexe 34) et in-8° **42. Sénat**: **39** (1968-1969).

⁽¹⁾ Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Loi de finances. — Monnaies et médailles.

Mesdames, Messieurs,

Pour 1969 le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles s'élève, en recettes et en dépenses, à 75.152.000 F, en diminution de 56.795.000 F sur celui de 1968. Indiquons, dès maintenant, que cette réduction est le résultat d'une importante réduction du produit de la frappe des monnaies françaises.

-r 3e ≥

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1969 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1968 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	RETENUES pour 1968.	PROPOSEES pour 1969.	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Produit de la fabrication des monnaies françaises	111.995.000	49.350.000	62.645.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	6.350.000	10.600.000	+ 4.250.000
Produit de la vente des médailles	12.000.000	13.000.000	+ 1.000.000
Divers	1.602.000	2.202.000	+ 600.000
	131.947.000	75.152.000	56.795.000

Si trois postes sont en augmentation, le produit de la fabrication des monnaies étrangères, celui de la vente des médailles et les produits divers, en fait la vente des poinçons, en revanche, un poste est, ainsi que nous l'avons déjà dit, en très forte régression, celui de la fabrication des monnaies françaises.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le produit de la fabrication des monnaies françaises est fonction du nombre de pièces de chaque type et du prix de cession de chacune d'elles. Ses variations reflètent donc celles des programmes annuels.

Pour 1969, si la fabrication ne diminue pas en volume, bien au contraire puisqu'on constate une augmentation de 15 % du nombre de pièces, en revanche, la frappe va porter sur des pièces de faible valeur unitaire. Il en résulte donc une sérieuse baisse de la valeur totale des fabrications prévues.

Le tableau ci-après donne la comparaison entre les programmes 1968 et 1969 de fabrication de pièces françaises.

	1968			1969		
NATURE DES PIECES	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.
	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)
10 F en argent	5,60	. 11	61.600.000	6,90	0,5	3.450.000
5 F en argent	2,45	. 7	17.150.000	3,15	0,5	1.575.000
1 F en argent	0,18	50	9.000.000	0,20	e~80°	16.000.000
1/2 F en nickel	0,13	58	7.540.000	0,145	55	7.975.000
20 centimes (a)	0,083	75	6.225.000	0,092	50	4.600.000
10 centimes (a)	0,06	107	6.420.000	0,066	140	9.240.000
5 centimes (a)	0,04	55	2.200.000	0,045	100	4.500.000
1 centime en acier inoxydable	0,039	40	1.560.000	0,042	40	1.680.000
Diverses pour les D. O. M. et-les T. O. M	»	3:	300.000	≯ .	3.	330.000
		406	111.995.000		469	49.350.000

(a) Pièces en cuproaluminium au nickel.

On remarque d'une année à l'autre, d'une part, une sensible augmentation de la valeur industrielle unitaire des pièces, augmentation particulièrement importante pour les pièces de 5 francs et de 10 francs, d'autre part, une répartition très différente de la frappe des divers types de pièces. Si le programme de fabrication des pièces de 5, 10 centimes et 1 franc est en nette expansion, en

revanche la production des pièces de 5 francs et de 10 francs est considérablement freinée en raison de la hausse du prix de l'argent métal.

La réduction de la frappe des pièces de 5 et 10 francs a, du reste, commencé dès le courant de l'année 1968, et le programme prévu au précédent budget n'a pas été tenu sur ce point. En contrepartie la fabrication des pièces de 5 centimes a été poussée bien au-delà des prévisions.

Le tableau ci-après indique le nombre de pièces frappées à la date du 31 juillet 1968:

NATURE DES PIECES	NOMBRE DE PIECES
	(En millions.)
10 F	3,9
5 F	0,35
1 F	28,0
1/2 F	31,5
20 centimes	43
10 centimes	48,5
5 centimes	75
1 centime	19
Total	249,25

En fait, les programmes de frappe de la monnaie ont été au cours des dernières années et sont encore conditionnés par la réforme monétaire de 1960. Il s'agit, en effet, de remplacer les pièces libellées en anciens francs par de nouvelles exprimées en centimes et francs actuels.

A l'heure actuelle les seules pièces de l'ancien système monétaire restant en circulation sont celles de 1, 2, 10 et 20 anciens francs.

Pour les pièces de 1 et 2 anciens francs, le problème est particulier. En effet, le remplacement de la totalité des pièces en circulation est exclu. Il en existe en effet, au total, environ 1,5 milliard. La frappe d'une quantité aussi considérable de nouvelles pièces représenterait, non seulement un travail énorme, mais également une dépense très importante, le coût industriel des pièces de 1 centime étant plus de quatre fois supérieur à leur valeur faciale.

Par conséquent, l'administration compte maintenir les anciennes pièces en circulation, les programmes prévoyant seulement la fabrication de 40 millions de pièces de 1 centime pour assurer l' « entretien de la circulation ».

En revanche, en ce qui concerne les pièces de 10 et 20 centimes, les fabrications déjà effectuées ou prévues d'ici la fin de 1969 permettent de penser que les pièces de 10 et 20 anciens francs pourront être démonétisées en 1969.

Les fabrications de nouvelles pièces s'établissent, en effet, comme suit :

	10 CENTIMES	20 CENTIMES	
	(En millions.)		
Fabrication réalisée à la date du 30 juillet 1968	652	596	
Fabrication prévue jusqu'à fin 1968	32	22	
Fabrication prévue en 1969	140	50	
Total	824	668	

Or, le nombre de pièces de 20 et 10 anciens francs qui assuraient la circulation au 1^{er} janvier 1960 était respectivement de 437 et 592 millions. En se basant sur ces chiffres et sur les constatations faites concernant l'évolution des besoins de la circulation, on peut estimer que ces besoins ne sont pas inférieurs à 600 millions pour les pièces de 20 centimes et 800 millions pour les pièces de 10 centimes, niveaux qui seront atteints en fabrication dans le courant de l'année 1969.

B. — Pièces étrangères

Le programme de frappe de pièces étrangères au cours de l'année 1969 est le même que celui prévu pour 1968, soit 80 millions de pièces.

Indiquons à titre d'information que le carnet de commandes étrangères de la Monnaie s'élevait, au 31 juillet 1968, à 77 millions de pièces diverses, et qu'à cette date 55 millions de pièces avaient déjà été frappées.

C. — LES MÉDAILLES

Le produit de la fabrication des médailles figure pour 13 millions de francs au projet de budget de 1969, soit une augmentation de 8 % par rapport au précédent budget.

L'administration des Monnaies pense que le développement des ventes de médailles, constaté au cours des dernières années, se poursuivra au cours des prochaines années. En vue de promouvoir ce développement, l'administration a l'intention de poursuivre son programme de publicité en portant ses efforts principaux sur les deux directions suivantes:

a) Faire mieux connaître les richesses de la collection des médailles en vente (série historique et série moderne), en révéler le double aspect : commémoratif et artistique ; répandre le goût de les collectionner.

L'action publicitaire sera complétée :

- par une information régulière de la presse sur les éditions nouvelles :
- par la diffusion des études médaillistiques dont le bulletin du Club français de la médaille est le support;
- par l'organisation d'expositions ou la participation à des expositions organisées en province et à l'étranger.

b) Intensifier la fabrication de médailles réalisées sur commandes spéciales, en faisant mieux connaître aux milieux intéressés l'élément de prestige que représente une médaille particulière, susceptible d'être attribuée comme récompense ou d'être offerte comme « cadeau d'entreprise ».

* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1968 et celles de 1969 est donnée par le tableau ci-après.

Comperaison entre les crédifs enverts par la loi de finances pour 1968 et ceux figurant dans le projet de budget de 1969.

	1968	1969 Services Mesures Total.			DIFFERENCE avec 1968.
		votés.	(Ent francs.)		
I. — Grédits de paiement.	,		1.		
Première section. — Exploitation:					
personnel charges sociales matériel versement au budget général	21: 639-692 5.471.699 96.770.960 3:330.649		+ 2.529.177 + 1.546.153 - 57.077.600	7.569:406	+ 3.064.542 + 2.097.707 - 57.387.600 - 3.330.649
Total	126.613.000	124.089.270	- 53.032.270	71.057.000	55.556.000
Amortissement (à déduire)	916.000	916.000	+ 89.000	1.005.000	+ 89.000
Total pour la première section	125.697.000	123.173.270	— 53.121.270	70:052.000	- 55.645.000
Deuxième section. — Investissements	6.250.000	»	+ 2.100.000	2.100.000	4.150.000
Augmentation du Fonds de roulement	*	>	+ 3.000.000	3:000.000	+ 3.000.000
Totaux généraux	131.947.000	123.173.270	<u>— 48.021.270</u>	75.152.000	- 56.795.000
II Autorisations de programme	2.250.000	»	+ 2.200.000	2.200.000	50.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel passent de 21.039.692 F en 1968 à 24.104.234 F en 1969, soit une augmentation de 3.064.542 F.

Cette importante augmentation est due pour la plus large part aux majorations de rémunérations intervenues sous des formes diverses au 1^{er} juin et au 1^{er} octobre 1968, majorations dont les incidences en année pleine sont les suivantes :

— traitements	283.109 F
— indemnité de résidence	311.215
— travaux supplémentaires — prime de rendement	578.451
— salaires	1.272.966
— supplément familial de traitement	10.874
-	

ainsi qu'aux provisions prévues pour les majorations de salaires à intervenir en 1969.

Total 2.456.615 F

Le surplus traduit certaines mesures relatives à l'organisation des services :

- transformation de quatre emplois de chefs d'atelier en deux emplois de chefs mécaniciens et deux emplois de chefs de fabrication adjoints;
- création de deux emplois de graveurs et de trois emplois de chefs d'atelier adjoints ;
- en contrepartie une légère réduction des dotations résulte de la transformation de huit emplois de chefs de fabrication en huit emplois de chefs de fabrication adjoints.

2° Les charges sociales.

Les charges sociales sont, de leur côté, en très forte augmentation (+ 40 %). Cette augmentation est la conséquence des différentes mesures générales prises pour le relèvement des

prestations sociales ainsi que de la majoration, dans de très importantes proportions, de la cotisation du budget annexe des Monnaies et Médailles aux dépenses du Fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui passe de 2.310.000 F à 3.591.000 F.

3° Les dépenses de matériel.

Les dépenses de matériel passent de 96.770.960 F en 1968 à 39.383.360 F, accusant ainsi une diminution de 57.387.600 F.

Cette diminution considérable est due à la réduction de la dotation destinée à l'acquisition des métaux nécessaires à l'exécution du programme de fabrication prévu pour 1969.

Ainsi que nous l'avons vu, ce programme comporte une très forte réduction de la frappe des « grosses » pièces d'argent au profit de la frappe des « petites » pièces de cupronickel, ce qui justifie des approvisionnements d'une valeur beaucoup plus faible.

4° Le fonds de roulement.

Il est prévu une augmentation de 3 millions de francs du fonds de roulement qui serait ainsi porté de 7 millions à 10 millions de francs.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme prévues pour 1969 s'élèvent à 2.200.000 F et les crédits de paiement à 2.100.000 F.

Les opérations nouvelles s'analysent comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.	
·	(En francs.)		
Remplacement de matériel	1.005.000	1.005.000	
des services généraux)	1.170.000	1.070.000	
Entretien du bâtiment de l'Hôtel des Monnaies.	25.000	25.000	
Total	2.200.000	2.100.000	

Par ailleurs, l'administration des Monnaies poursuit la construction et l'installation de l'usine de Pessac (Gironde).

En fait, cette construction connaît quelques retards. Si le terrain est acheté depuis 1966, ce n'est, en effet, que vers la fin de 1968 que doit être établi un avant-projet par le cabinet d'architectes lauréat du concours.

Aussi aucun crédit de paiement n'est demandé à ce titre pour 1969, les dotations antérieurement ouvertes, et qui s'élèvent à 14 millions, étant largement suffisantes pour faire face aux dépenses qui devront être réglées au cours du prochain exercice.

Rappelons que les autorisations de programme accordées pour cette construction se montent à 24 millions.

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1969.